

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale
Direction des Systèmes d'Information et des Services Numériques
38/93

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME MARIE-PIERRE CALLET**

**OBJET : Avenant n°1 à la convention relative à l'exploitation du Système d'Information
Transport pour le CD13**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Mme la déléguée au contrôle de gestion et aux systèmes d'information et services numériques, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération en date du 16 décembre 2016 (rapport n°232), la Commission Permanente a approuvé le principe d'une convention de gestion informatique transitoire à passer entre le Département, la Métropole d'Aix-Marseille Provence, la Région PACA, les Communautés d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette et Terre de Provence.

La Commission a autorisé Madame la Présidente à signer la convention.

Le transfert de l'ensemble des systèmes à la métropole n'a pu être réalisé durant l'année 2017 et devra se poursuivre en 2018 avec une nouvelle répartition des responsabilités de chacune des parties.

Il est donc proposé la signature d'un avenant prévoyant la reconduction de ladite convention, pour une durée d'une (1) année soit au 31 décembre 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL